

Carte scolaire 2020 en Seine-Maritime

1. Le contexte démographique en Seine-Maritime et l'attribution de moyens supplémentaires

Depuis 2012, la Seine-Maritime a perdu 4 059 élèves dans le 1^{er} degré passant de 114 934 élèves à 112 372 en 2019.

Pour la rentrée 2020, **le département perd 1 124 élèves** (ce qui représente la fermeture potentielle de 47 classes) soit un total de 111 248 élèves attendus. Par conséquent, avec le retrait de 47 emplois le taux d'encadrement serait resté identique à 2019-2020.

Or, le département a été doté initialement de 6 ETP puis de 30 ETP supplémentaires à l'issue des mesures ministérielles prises dans le cadre du contexte de crise sanitaire (mesures en faveur de la ruralité principalement). Ainsi avec un total de **36 ETP supplémentaires**, la Seine-Maritime connaîtra pour la deuxième année consécutive un taux d'encadrement inégalé dans son histoire : le P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) progressera de 5,56 en 2019-2020 à 5,68 à la rentrée prochaine.

2. Les mesures de carte scolaire

72 créations :

- 60 ouvertures de classe
- 6 PIAL
- 2 référents handicap
- 4 décharges directeurs

41 retraits :

- 36 fermetures de classe
- 3 fermetures dispositif « plus de maître que de classe »
- 2 postes directeur CMPP

Ces mesures permettront d'accompagner :

- **Les territoires ruraux :**
 - 70 % des RPI compteront 24 élèves ou moins par classe
 - 7 ouvertures de classe
 - 26 classes maintenues dans les communes rurales de moins de 5000 habitants
 - Au titre de la convention cadre, pour accompagner la réflexion en cours :
 - Maintien de 5 postes alloués l'an dernier
 - Dédoublage en CP (maintien d'un poste)
 - école Fréchon à Blangy-sur-Bresle

- **La politique inclusive : + 18 ETP**
 - Prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs de chaque école = ouverture de 10 classes pour ne pas dépasser 27 élèves/classe en incluant les élèves en situation de handicap :
 - primaire Guéville de Yerville
 - élémentaire Pr Roux de Notre Dame de Gravenchon (Port Jérôme sur Seine)
 - élémentaire H. Boucher de Gruchet-le-Valasse
 - élémentaire Costes et Bellonte de Saint Valéry en Caux
 - élémentaire Pasteur de Petit Quevilly
 - primaire Grout de Montivilliers
 - élémentaire Prévert-Aragon du Houlme
 - élémentaire de Saint Romain de Colbosc
 - élémentaire Savigny de Goderville
 - élémentaire José Maria de Hérédia de Bonsecours
 - Généralisation des PIAL à l'ensemble du département : + 6 ETP (0.25/PIAL)
 - Création de 2 postes d'enseignant référent ASH

- **Les grandes sections à 24 élèves hors éducation prioritaire (hors RPI) : + 11 ETP**
 - 50 % des écoles maternelles hors EP avec des grandes sections à 24 élèves ou moins.
 - 11 ouvertures de classes

- **Les CP et CE1 à 24 élèves hors éducation prioritaire (hors RPI) : + 6 ETP**
 - 62 % des écoles hors EP avec en moyenne 24 élèves par classe ou moins.
 - 6 ouvertures de classes

- **Les territoires les plus défavorisés : + 18 ETP**
 - Hors éducation prioritaire :
 - dédoublement des CP dans les écoles du 1^{er} décile : + 3 ETP
 - école Ferry à Darnetal (A)
 - école Delaunay à Dieppe (A)
 - école Hugo à Grand-Couronne (A)
 - école Fréchon à Blangy-sur-Bresle
 - En éducation prioritaire :
 - CP/CE1 dédoublés inférieurs à 15 élèves : + 15 ETP
 - 88 % des classes de CE2, CM1 et CM2 compteront 24 élèves par classe ou moins.

Nombre d'élèves par classe dédoublée en %

Prévisionnel rentrée 2020		< 13 élèves	13 à 14.9	15 à 16.9	> = 17
REP +	CP	78 %	15 %	7 %	-
	CE1	56 %	33 %	11 %	-
REP	CP	48 %	42 %	8.3 %	1.67 %
	CE1	50 %	33 %	15 %	1.67 %